



HAL
open science

Comparaison et Paradigme

Catherine Fuchs

► **To cite this version:**

| Catherine Fuchs. Comparaison et Paradigme. Signata - Annales des sémiotiques, 2017. hal-01699435

HAL Id: hal-01699435

<https://hal.science/hal-01699435>

Submitted on 2 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Comparaison et Paradigme

Catherine FUCHS

(Lattice : CNRS / ENS, Paris)

ABSTRACT

The aim of this article is to determine what types of paradigm are involved in linguistic comparison (as expressed in French). The introductory section deals with various definitions of the two notions of comparison and paradigm. The core of the article is devoted to two types of comparison, namely quantitative comparison (equality and inequality) and similitive comparison (a qualitative type of comparison); the latter being further subdivided into « simple » similitive comparison (i.e. similarity) vs. « figurative » similitive comparison (i.e. analogy). It is shown that quantitative comparison, as well as similarity, is based on an extensional paradigm corresponding to an ontological category of homogeneous elements; whereas analogy, as well as non-canonical uses of quantitative comparison, operate with heterogeneous elements: the characteristic property of the paradigmatic element (paragon) selected as the standard of comparison, discursively sets up an intensional paradigm.

MOTS-CLES

Comparaison; Paradigme extensionnel vs. intensionnel; Paragon; (In)égalité; Ressemblance par similarité vs. par analogie.

KEY WORDS

Comparison; Extensional / Intensional Paradigm; Paragon; (In)equality; Similarity vs. Analogy.

1. Considérations introductives

L'objet du présent article est de caractériser le (ou les) types de paradigme mis en jeu par l'expression linguistique de la comparaison. Avant de nous interroger sur les liens entre *comparaison* et *paradigme*, arrêtons-nous d'abord brièvement sur chacune de ces deux notions.

1.1. La notion de comparaison

Comparer, c'est effectuer mentalement une certaine opération sur des objets (Fuchs, 2014, pp. 11-15).

Pour les *philosophes*, la comparaison est une « opération par laquelle on réunit deux ou plusieurs objets dans un même acte de pensée pour en dégager les ressemblances ou les différences » (Lalande, 1976¹² [1926], s.v. 'Comparaison', p. 154).

Pour les *psychologues*, c'est une « activité perceptive ou logique indiquant le repérage des différences et des ressemblances » (Jalley & Richelle, 1991, p. 124).

Pour les *linguistes*, c'est un « acte intellectuel consistant à rapprocher deux ou plusieurs animés, inanimés concrets ou abstraits de même nature pour mettre en évidence leurs ressemblances et leurs différences » (TLFi, s.v. 'Comparaison').

De ces définitions très voisines, nous retiendrons l'idée suivante: la *comparaison* est une opération cognitive qui consiste à saisir ensemble par l'esprit plusieurs (généralement deux) objets, à les « apparier » (cf. l'étymologie latine *cum* + *par*, *paris*) afin de voir ce qu'ils ont de semblable et ce en quoi ils diffèrent.

Pour pouvoir comparer deux objets, il faut que ceux-ci soient *comparables*, c'est-à-dire qu'ils partagent certaines propriétés. On peut comparer une nappe *ovale* et une nappe *rectangulaire* quant à leur *forme*, ou bien une balle *bleue* et une balle *rouge* quant à leur *couleur*, mais on ne peut pas comparer un objet *rond* et un objet *rouge* ou un objet *carré* et un objet *bleu*.

Considérons l'échange suivant, entendu sur un marché :

(La cliente) : - *Quelle est la différence entre ces deux fromages ?*

(Le marchand) : - *Oh! Ils sont aussi bons l'un que l'autre, mais ça ne se compare pas !*

Comment le fromager peut-il, dans la même phrase, exprimer une comparaison entre deux objets (*ils sont aussi bons l'un que l'autre*) tout en les déclarant incomparables? La comparaison qu'il exprime repose sur la propriété *être bon*, c'est-à-dire *avoir bon goût*, des deux objets – propriété au demeurant peu distinctive puisque susceptible d'être prédiquée de n'importe quel élément de la classe des aliments. Mais pour le marchand, contrairement à la cliente, les deux objets en question ne sont

pas de même nature, ils ne partagent aucune autre propriété qui permette de mettre en évidence leurs ressemblances et leurs différences. On voit par là que la comparaison repose sur une *catégorisation* préalable : la cliente se situe au niveau superordonné, celui de la classe des *fromages*, alors que le fromager se situe au niveau inférieur des *espèces de fromages* (la classe des *Camemberts*, celle des *Roqueforts*, etc.).

C'est précisément sur cette même différence de niveau de catégorisation que joue la publicité suivante¹ : - *Ce n'est pas du fromage, c'est du Roquefort ! - Et moi qui croyais que c'était du fromage !* Le jeu consiste, dans la réplique, à feindre de comprendre que la première séquence traite *fromage* et *Roquefort* comme deux termes de même niveau mutuellement exclusifs, récusant ainsi la relation hiérarchique entre le genre (*fromage*) et l'espèce (*Roquefort*). Alors qu'en fait, la négation opère au plan qualitatif (« Ce n'est pas du fromage quelconque ») et a pour effet, non pas de récuser la relation genre/espèce, mais de dévaloriser le terme dit « générique » (c'est-à-dire celui qui désigne le « genre » *fromage*, genre prochain des différentes *espèces de fromages*)². Dans une telle perspective, la comparaison ne serait envisageable qu'à l'intérieur d'une même espèce de fromage (par exemple entre deux *Roqueforts*) ; elle serait en revanche considérée comme impossible entre deux éléments appartenant à des espèces différentes, bien que relevant du même genre prochain *fromage*.

La comparaison nécessite en effet l'existence d'un soubassement commun, qui conditionne la possibilité même de rapprocher mentalement les objets que l'on veut comparer. C'est ce que l'on appelle le *tertium comparationis*. La nécessité d'un tel terrain partagé se trouve illustrée dans le passage suivant (extrait du *Monde des Livres*) :

Comme le sait bien François Jullien, la Chine et l'Occident ne sont pas comparables terme à terme. « Pour comparer, il faut qu'il y ait communauté de cadre, à l'intérieur duquel on puisse juger du même et de l'autre. Tel est encore le cas avec l'Inde [...]. En Chine, en revanche, on ne sait jamais si ce qu'on découvre est "pareil" ou "différent", puisque - au départ - les deux traditions sont comme indifférentes l'une à l'autre. Il n'y a pas de "page" commune que l'on puisse diviser en deux pour ranger d'un côté l'Europe, de l'autre la Chine. Ce vis-à-vis, à partir duquel les deux traditions pourraient être comparées, est entièrement à aménager »

1.2. La notion de paradigme

Le terme *paradigme* peut s'entendre de plusieurs façons, selon le domaine scientifique où il s'applique (Bronckart & Jalley, 1991, p. 495) :

En *psychologie*, le paradigme est une « procédure méthodologique qui constitue un modèle de référence pour la conception de recherches expérimentales » ; et l'adjectif *paradigmatique* est employé pour désigner la « typicité (le caractère « exemplaire ») d'un objet, d'un comportement ou d'un cas clinique ».

En *linguistique*, le paradigme est la « classe des unités qui peuvent se substituer les unes aux autres dans un co-texte donné, tout en préservant les caractéristiques générales de la structure dans laquelle elles s'insèrent ». La dimension « verticale » du *paradigme* s'oppose ici à la dimension « horizontale » du *syntagme*.

Enfin, sur le terrain de *l'épistémologie*, le paradigme est un « mode d'explication dominant dans une communauté scientifique, à un certain stade de développement historique d'une discipline particulière ».

Une version affaiblie de cette dernière acception se rencontre dans le langage ordinaire, lorsque le paradigme en vient à désigner simplement un système de pensée, une doctrine (individuelle ou collective) : *Il faut changer de paradigme !* entend-on parfois (concurrentement avec *Il faut changer de logiciel !*). A titre d'anecdote, le propos suivant, entendu par hasard à une table voisine dans un restaurant, témoigne que, dans la conscience des sujets, paradigme et comparaison ont bien partie liée : *Changer de paradigme, c'est changer de comparant*.

De ce qui précède, nous retiendrons pour notre propos deux facettes de la notion de *paradigme*. La première, voisine de l'acception des linguistes, concerne le paradigme entendu comme classe

¹ Je remercie Sylviane Rémi-Giraud d'avoir appelé mon attention sur ce slogan publicitaire.

² Signalons au passage que cette problématique de la dévalorisation du « générique » se retrouve ailleurs qu'en linguistique. Elle trouve en particulier un écho direct dans le domaine du droit : en matière de protection des marques que sont les indications géographiques (appellations d'origine), l'élaboration d'instruments juridiques adéquats pour lutter contre la « dégénérescence » de ces indications (c'est-à-dire contre leur fonctionnement comme des dénominations « génériques ») constitue un enjeu de première importance. Voir, sur ce point, Le Goffic (2010, pp. 397-492).

d'équivalence fonctionnellement définie entre des objets donnés, c'est-à-dire appréhendé dans une perspective *extensionnelle*. La seconde s'appuie sur la notion d'*objet paradigmatique*, objet que l'on montre à titre d'« exemple », et qui peut servir de « modèle » (cf. l'étymologie même du terme *paradigme*). Le caractère « exemplaire » de cet objet renvoie à une approche *intensionnelle* du paradigme, fondée sur la propriété caractéristique du « modèle ». Comme nous le verrons, la comparaison met en jeu, selon les cas, l'une ou l'autre de ces deux facettes du *paradigme*.

2. La comparaison quantitative d'(in)égalité

Pour aborder les liens entre comparaison et paradigme, nous commencerons par examiner la comparaison quantitative d'égalité et d'inégalité (en abrégé : l'(in)égalité), qui constitue pour les grammairiens le prototype de la comparaison. Nous considérerons d'abord le fonctionnement canonique du schéma d'(in)égalité, puis certains usages détournés de ce schéma.

2.1. Le schéma canonique d'(in)égalité

Soit l'exemple *Pierre est plus (ou aussi) grand que Jean*, qui illustre le schéma canonique de l'(in)égalité quantitative en français, très abondamment décrit en linguistique (voir en particulier Rivara, 1990). Deux entités, en l'occurrence ici deux animés humains, sont comparées : ce sont les « comparandes ». *Jean* est l'entité repère de la comparaison : c'est le « comparant » ; *Pierre* est l'entité repérée, le « comparé ». Les deux entités sont comparées quant à une propriété commune, en l'occurrence leur taille, leur *grandeur* : c'est le « paramètre », qui fonde la comparaison. En d'autres termes : par rapport à la *grandeur* du comparant *Jean*, la *grandeur* du comparé *Pierre* est mesurée comme étant d'un degré inégal (en l'occurrence supérieur) ou égal.

Ce schéma est un schéma *corrélatif*, construit à l'aide de deux types de marqueurs grammaticaux corrélés (Fuchs, 2014, Chapitre II, pp. 39-67). D'une part, *plus* (ou *aussi*), dit « marqueur du paramètre », qui indique le degré inégal (ici de supériorité) ou égal entre les deux quantités respectives de *grandeur*. D'autre part, *que*, dit « marqueur du comparant », qui introduit une subordonnée, généralement elliptique et réduite au comparant, et qui la « cheville » (selon le terme de Damourette et Pichon) à la proposition matrice par le biais de la quantité. Le schéma pourrait se gloser comme suit : « Quelle que soit la *grandeur* de *Jean*, la *grandeur* de *Pierre* lui est supérieure (ou égale) ».

Ce schéma canonique de l'(in)égalité se prête à des utilisations variées, où les deux termes que l'on compare ne sont pas nécessairement deux animés humains (comme dans l'exemple ci-dessus). On peut comparer des lieux (*Athènes est plus ensoleillée que Paris*), des époques temporelles (*Cet hiver est moins froid que l'hiver dernier*), des états (*La plupart d'entre nous ont davantage besoin de paix intérieure que de vérité*), etc.

La comparaison peut opérer à n'importe quel niveau de catégorisation, dès lors que les comparandes partagent une propriété donnée. Quand on dit que *Babar est plus petit qu'un bébé éléphant*, on se situe au niveau de la classe des *éléphants* ; mais quand on dit qu'*un petit éléphant est plus grand qu'une grosse souris*, on se situe au niveau de la classe des *animaux*. Dans *Mon petit-fils est maintenant plus haut que la table*, on compare deux entités mesurables, et dans *Mon jardin à l'automne est plus beau que ce Corot*, on compare deux *paysages* (l'un réel, l'autre représenté). Il y a donc une grande variabilité concernant la nature sémantique du paradigme au sein duquel la comparaison peut venir épingle les comparandes.

Dans les exemples qui viennent d'être donnés, l'identification des deux comparandes se fait sans difficulté particulière ; il s'agit de deux éléments de même nature, relevant d'une même catégorie ontologique et, à ce titre, participant d'un même *paradigme* appréhendé *extensionnellement* : le paradigme des animés humains, celui des lieux, des temps, des objets concrets ou abstraits, etc.

Mais les comparandes ne sont pas toujours aussi faciles à appréhender à partir d'une structure comparative. Considérons les deux énoncés suivants, qui ont la même structure de surface mais deux interprétations différentes : *Jean a une voiture plus puissante qu'une Ferrari* et *Jean a une voiture plus puissante que son frère*. Certes, dans les deux cas, ce sont toujours des *voitures* dont on mesure le degré relatif de *puissance*. Mais dans le premier énoncé, le « token » (occurrence) spécifique *voiture de Jean* est apparié à une occurrence quelconque du « type » *voiture de la marque Ferrari*, alors que dans le second énoncé, ce même « token » spécifique est apparié à un autre « token » spécifique *voiture de son frère*. On voit ici que les deux termes appariés ne sont pas nécessairement sur le même plan, même s'ils sont homogènes en ce qu'ils relèvent de la même catégorie ontologique : la notion

d'« identité de nature » demande donc à être précisée. Par ailleurs, dans le second énoncé, les deux entités confrontées quant à leur *puissance* ne sont pas *Jean* (sujet dans la matrice) et *son frère* (sujet dans la subordonnée elliptique), mais *la voiture de Jean* et *la voiture de son frère*. Cet énoncé présente donc un double niveau d'entités appariées : les deux *voitures* (supports de la mesure quantitative de *puissance*) et les deux humains *Jean* et *son frère*, possesseurs des voitures.

Par ailleurs, il arrive que la structure de l'énoncé comparatif soit incomplète et exige d'être reconstruite à partir du contexte ; ainsi, dans *On est toujours plus beau quand on est jeune* (= *que quand on est vieux*) ou dans *Pierre est* (= *aujourd'hui*) *plus aimable qu'hier*. Or, ce que l'on compare dans ces deux énoncés, ce ne sont pas deux moments ou deux humains distincts, mais une seule et même entité (*on*, humain générique indéfini, ou bien *Pierre*, humain spécifique) appréhendée sous deux angles temporels différents (*on jeune* par rapport à *on vieux*, ou bien *Pierre aujourd'hui* par rapport à *Pierre hier*). Ici, le *paradigme* correspond à une classe d'instances d'un unique objet référentiel démultiplié : la classe de *l'humain à chacun des stades de sa vie*, la classe des *Pierre de chaque jour* ; et la comparaison opère entre deux instances particulières de cette classe. Les comparandes peuvent donc être une seule et même entité, dédoublée sous l'effet d'une variable de point de vue (temporel ou autre) : on compare l'entité à elle-même, considérée en quelque sorte dans deux « espaces mentaux » différents (Whittaker, 2005, p. 166).

Enfin, l'identification des comparandes est encore plus problématique dans le cas d'énoncés comme *Ce meuble est plus large que haut* ou *Paul boit plus qu'il ne mange*. Contrairement aux cas examinés jusqu'à présent, ce sont en effet deux éléments prédicatifs qui se trouvent alors contrastés entre la matrice et la subordonnée, si bien que la distinction entre comparandes et paramètre semble, à première vue, brouillée. Une chose est sûre : la comparaison consiste à mesurer la quantité de *largeur* (rapportée à la quantité de *hauteur*) à propos du *meuble*, ou la quantité de *boisson* (rapportée à la quantité de « *manger* ») à propos de *Paul*. (Et ce, de la même façon que, dans *Ce meuble est plus large que l'armoire*, on mesure la quantité de *largeur* à propos du *meuble*, rapportée à la quantité de *largeur* à propos de *l'armoire*). Pour autant, l'on ne saurait dire à proprement parler que l'on compare la *largeur du meuble* et *sa hauteur*, ou *la quantité de ce que Paul boit* et *celle de ce qu'il mange*. Là encore, ce que l'on compare *stricto sensu*, c'est une seule et même entité (*le meuble*, objet inanimé spécifique, ou bien *Paul*, humain spécifique) appréhendée sous deux angles différents (*le meuble* en tant qu'objet ayant une certaine *largeur* et *le meuble* en tant qu'objet ayant une certaine *hauteur*, ou bien *Paul* en tant qu'humain *buveur* et *Paul* en tant qu'humain *mangeur*). On a affaire ici à une structure comportant une entité dédoublée et deux paramètres (Fuchs, 2014, p. 77). Le *paradigme* correspond alors à une classe d'instances d'un unique objet référentiel démultiplié sous l'effet de la pluralité de paramètres : la classe des instances du *meuble* considéré dans ses différentes *dimensions*, ou bien celle des *Paul* considéré dans ses différentes *activités d'ingestion*. La comparaison opère alors entre deux instances particulières de cette classe : l'entité dédoublée joue formellement le rôle des deux comparandes. Dans cette même configuration, on pourrait d'ailleurs trouver deux entités distinctes : *Paul boit plus que Pierre ne mange*. Dans ce dernier cas, la comparaison opère entre deux entités distinctes relevant d'une même catégorie ontologique, considérées chacune sous un angle différent.

En bref : Le schéma canonique de la comparaison quantitative d'(in)égalité s'appuie sur un *paradigme extensionnel* correspondant à une catégorie ontologique. Ce paradigme est constitué en général de la classe des éléments distincts constitutifs de la dite catégorie ; l'opération de comparaison consiste alors à épingleur deux éléments de cette classe, à titre de comparandes. Dans d'autres cas, le paradigme correspond à la classe des instances d'un unique objet référentiel (relevant d'une catégorie ontologique donnée), qui se trouve démultiplié sous l'effet d'une variable introduite contextuellement, ou bien sous l'effet d'une pluralité de paramètres ; l'opération de comparaison consiste alors à épingleur comme comparandes deux instances particulières de cette classe.

2.2. Les usages détournés du schéma d'(in)égalité

Dans son usage canonique que nous venons de présenter, le schéma d'(in)égalité opère entre des comparandes homogènes du fait de leur catégorisation au sein d'une même classe. Cette approche extensionnelle du paradigme va de pair avec une comparaison où la quantité de la propriété associée à chacune des deux comparandes peut se trouver en quelque sorte « pesée » sur l'un des deux « plateaux de la balance ».

Mais certains usages détournés du schéma invalident la possibilité même d'une telle pesée, en instaurant une hétérogénéité radicale entre les comparandes. Ces usages sont de deux grands types : ceux qui récusent l'existence d'un véritable comparant, et ceux qui recourent à un comparant « parangon ». Tous ont pour effet de construire le *haut degré* sur la propriété (paramètre) et d'attribuer ce haut degré à l'élément comparé. Ces usages font ainsi basculer du quantitatif vers le qualitatif (Fuchs, 2014, pp. 80-84).

Lorsque la place du comparant, au lieu d'être instanciée par un élément spécifique, donne lieu à une opération de parcours indéfini sur la classe des éléments considérés, c'est la possibilité d'épingler un véritable comparant au sein de la dite classe qui se trouve niée. En disant *Paul est plus rapide que quiconque* ou *Marie est plus motivée que jamais*, on parcourt la classe des humains ou celle des moments, sans pouvoir s'arrêter sur un élément particulier auquel attribuer une quantité de la propriété que l'on puisse placer sur le second plateau de la balance ; donc la quantité de *rapidité de Paul* ou de *motivation de Marie maintenant*, à elle seule, fait complètement pencher la balance. Si personne ou aucun moment ne peut servir de comparant quant au degré où le comparé vérifie le paramètre, c'est que celui-ci le vérifie au plus haut degré ; cela revient à dire que *Paul est très rapide* ou que *Marie est à présent extrêmement motivée*. Notons que dans cet emploi, l'ordre du schéma est réversible, l'entité venant alors occuper la place habituellement réservée au comparant dans la subordonnée : *J'ai perdu mon Eurydice, rien n'égale ma douleur* ou *Personne n'est plus à plaindre qu'Orphée*.

En niant la possibilité d'épingler un élément spécifique fonctionnant comme comparant, cet usage du schéma revient à poser l'*incomparabilité* de l'élément considéré. Ce type de fonctionnement est très souvent utilisé dans la publicité, pour vanter l'excellence d'un produit : un produit incomparable est un produit unique dans son ordre. En témoigne l'exemple suivant : *Le gigot de Sébillon est un plaisir rare. Découpé devant vous, servi à discrétion accompagné de ses fameux lingots, il ne peut être comparé à aucune autre viande ... sauf à un gigot de Sébillon*.

Une autre façon de récuser l'existence d'un véritable comparant est d'utiliser le schéma d'(in)égalité pour construire une comparaison mutuelle qui tourne indéfiniment sur elle-même : *Pierre et Paul sont plus gentils l'un que l'autre*, ou *Ces deux frères sont aussi peu débrouillards l'un que l'autre*. Si *Pierre est plus gentil que Paul* et que *Paul est plus gentil que Pierre*, alors c'est qu'ils sont tous les deux *très gentils* (de même que les deux frères sont *très peu débrouillards* tous les deux).

Participe encore de ce même effet de haut degré l'utilisation du schéma d'(in)égalité pour feindre le dépassement d'un « domaine notionnel » sur une échelle des notions. L'énoncé *C'est plus que beau* (littéralement « C'est plus que beau n'est ») signifie que ce dont il est question dépasse les frontières du *beau* ; d'où les reformulations possibles *C'est superbe*, *C'est magnifique*, qui indiquent que l'on est à l'extérieur, au-delà du domaine du *beau* sur une échelle ascendante.

Il est également possible d'utiliser le schéma pour faire jouer un dépassement à l'intérieur même d'un domaine notionnel : ainsi la célèbre publicité *Omo lave plus blanc que blanc*, qui se comprend comme signifiant « rend le linge d'un blanc plus intense que le blanc ordinaire », c'est-à-dire qu'à l'intérieur du domaine du *blanc*, on dépasse le *blanc quelconque* pour atteindre le *blanc par excellence* ; d'où la paraphrase *Omo lave vraiment très blanc*. On sait la fortune de cette publicité, immortalisée par le célèbre sketch de Coluche, qui feignait de comprendre le slogan comme un dépassement à l'extérieur (et non pas à l'intérieur) du domaine notionnel : [...] *plus blanc que blanc, qu'est-ce c'est comme couleur ? [...] moi j'ose plus changer de lessive, j'ai peur que ça devienne transparent après !*

Autre moyen d'infléchir le schéma d'(in)égalité vers le haut degré et le qualitatif : le recours à un comparant de type « parangon ». Cela consiste à confronter l'élément comparé à un comparant totalement hétérogène (relevant d'une toute autre catégorie), au nom de la propriété que le parangon vérifie par excellence, au plus haut degré. Dans ce cas, le schéma d'égalité et le schéma d'inégalité sont, au résultat, équivalents : dire que quelque chose est *plus blanc que neige* ou *aussi blanc que neige* revient au même, puisque les deux expressions situent la *blancheur* du comparé à la hauteur de celle du parangon *neige*, réputé posséder cette propriété au plus haut degré possible, si bien qu'un degré supérieur à ce dernier ne saurait être que fictif. Ici encore, l'ordre du schéma peut être inversé, le parangon étant alors placé à l'initiale de l'énoncé : *Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur* équivaut à *Le fond de mon cœur est aussi (ou plus) pur que le jour*. L'utilisation du schéma d'(in)égalité pour construire une comparaison à parangon détourne, elle aussi, de l'emploi canonique quantitatif pour faire glisser vers le qualitatif. Le comparé sert en fait de pur support à la prédication

(avoir la blancheur de la neige, ou avoir la pureté du jour), ce qui construit un effet de haut degré (être extrêmement blanc ou être totalement pur). Cela revient à traiter le comparé à l'égal de l'objet paradigmatique qu'est le parangon – ce que l'on retrouvera plus loin à propos de la comparaison figurative de ressemblance (*blanc comme neige*).

En bref : Récuser l'existence d'un véritable comparant ou comparer à un parangon constituent deux façons d'utiliser le schéma d'(in)égalité pour le détourner de son fonctionnement quantitatif canonique au profit du qualitatif en instaurant le haut degré d'intensité ; ce faisant, ces usages font basculer la problématique du paradigme appréhendé en extension vers l'objet paradigmatique.

3. La comparaison qualitative de ressemblance

Tournons-nous à présent vers un second type de comparaison : la comparaison de ressemblance. En français, l'expression prototypique de la ressemblance se fait à l'aide d'un schéma comparatif non corrélatif comportant *comme*, marqueur du comparant : *Marie errait comme une âme en peine* (Fuchs, 2014, Chapitre VI, pp. 133-166).

Contrairement à l'(in)égalité, la ressemblance n'opère pas une mesure relative de quantités. C'est une comparaison *qualitative* ; c'est pourquoi le schéma ne comporte pas de marqueur de degré sur le paramètre. Elle consiste à déclarer l'entité comparée *semblable* à l'entité comparante ; autrement dit, les deux entités sont clairement distinctes (il ne s'agit pas d'une identité), mais elles partagent certains traits qui permettent de les rapprocher : *Un frelon, c'est comme une guêpe, mais en plus gros et en plus dangereux*.

La tradition distingue deux grands types de comparaison de ressemblance : la comparaison dite « simple » et la comparaison dite « figurative » (Aquièn, 1993, s.v. 'Comparaison'). La comparaison *simple* de ressemblance est « fondée sur le rapport entre deux éléments appartenant au même système référentiel », c'est-à-dire deux entités « de même nature » : *Marie parle comme son père* compare deux entités humaines quant à leur commune *manière de parler* ; la comparaison se fonde alors sur un rapport de *similarité*. La comparaison *figurative* de ressemblance, quant à elle, « fait intervenir une représentation mentale étrangère à l'élément comparé » : *Marie est rapide comme l'éclair* attribue à l'entité comparée (ici un humain *Marie*) une propriété (la *rapidité*) que possède par excellence l'entité comparante (*l'éclair*), qui est « d'une autre nature » (ici un phénomène naturel, non-humain) ; la comparaison se fonde alors sur un rapport d'*analogie*. Nous examinerons successivement chacun de ces deux types de comparaison de ressemblance.

3.1. La comparaison simple de ressemblance

Le propre de *comme* est de cheviller la subordonnée à la matrice par le biais, non de la quantité, mais de la *manière* (ou, plus généralement, du *modus*), c'est-à-dire de la qualité (Fuchs, 2014, p. 137).

A la base, il s'agit de la manière portant sur le prédicat, c'est-à-dire sur la propriété commune aux deux comparandes : *Elle prononce le français comme son père : avec un délicieux petit accent anglais*. On pourrait gloser cet exemple comme suit : « Quelle que soit la manière dont son père prononce le français, c'est de cette manière qu'elle le prononce » - la manière en question étant éventuellement précisée dans la suite. De même, dans *Il est comme son frère : toujours pressé*. C'est sur cette identité de manière (de faire ou d'être) que se fonde la comparaison simple de ressemblance entre entités. Celles-ci peuvent être, soit deux entités distinctes, soit une seule et même entité dédoublée sous l'effet d'une variable contextuelle : *Elle est habillée comme hier* (ou *comme s'il gelait*, ou *comme pour aller au bal*), ou bien sous l'effet d'une dualité de prédicats : *Il conduit sa voiture comme il gère ses dossiers : à toute allure*. Les entités ainsi comparées appartiennent à une même classe. En effet, dans le cas contraire, le comparant tendrait à être interprété comme ayant une manière remarquable (de faire ou d'être), c'est-à-dire comme un parangon, et l'on glisserait alors de la similarité à l'analogie, caractéristique de la comparaison figurative : *Paul hurle comme un putois*, ou *Jean est comme un ours en cage* ou encore *François est beau comme un dieu*.

La similarité peut également concerner des situations : *Comme il sonna la charge, il sonne la victoire*, ou *Faites la queue, comme tout le monde*. À côté de *comme*, on rencontre également les marqueurs *ainsi que* et *de même que* : *Il a démissionné, comme (ou ainsi que ou de même que) l'avait fait son collègue*. Pour pouvoir être ainsi déclarées similaires, deux situations doivent partager un certain nombre d'éléments communs et donc relever d'une même classe de situations.

Enfin, la similarité permet aussi d'apparier des énonciations qui, là encore, doivent partager des

éléments communs : *Il est “top”, comme disent les jeunes* (c'est-à-dire « il est, je dis “top”, comme les jeunes disent “top” »).

En bref : La comparaison simple de ressemblance est une comparaison qualitative, qui (comme la comparaison quantitative d'(in)égalité³) épingle les deux comparandes au sein d'une classe d'éléments homogènes, constitutifs d'une catégorie ontologique. Elle s'appuie donc, elle aussi, sur un *paradigme* appréhendé en *extension*.

3.2. La comparaison figurative de ressemblance

Pour la rhétorique, la comparaison figurative s'inscrit dans le cadre des *tropes par ressemblance*, dont la *métaphore* constitue la figure par excellence. Les tropes par ressemblance s'opposent, on le sait, aux tropes par correspondance (illustrés par la métonymie) et aux tropes par connexion (illustrés par la synecdoque). Pour décrire la comparaison figurative, la rhétorique recourt à une terminologie qui lui est propre : le comparé est appelé *thème*, le comparant *phore*, le paramètre *motif* et le marqueur du comparant *modalisateur*.

Au sens strict, *l'analogie* désigne une proportion mathématique, c'est-à-dire l'identité de deux rapports ; appliquée concrètement à des objets du monde, elle désigne une correspondance, c'est-à-dire un système de termes ayant entre eux une identité de rapports. Mais dans le sens courant et non technique du terme, *l'analogie* désigne une simple ressemblance entre deux objets appartenant à des domaines différents : c'est « une ressemblance plus ou moins lointaine, particulièrement entre choses qui ne se ressemblent pas dans leur aspect général, et qui ne peuvent être subsumées sous un même concept » (Lalande, 1976¹², s.v. 'Analogie', pp. 51-52).

L'analogie, sur laquelle se fonde la comparaison figurative, doit donc être distinguée du simple partage de traits communs qu'est la *similarité* immédiatement perceptible entre deux entités appartenant au même domaine, sur laquelle se fonde, on vient de le voir, la comparaison simple de ressemblance. En effet, de *Jean parle comme un livre* (comparaison figurative), on peut passer à *C'est un vrai livre*, alors que de *Jean parle comme son frère* (comparaison simple), on ne passe pas à * *C'est son vrai frère*. *L'analogie* ne résulte pas d'un constat, mais d'une opération de l'esprit qui transfère la propriété d'un *objet paradigmatique* sur un autre objet appartenant à un domaine différent : « les analogies se fondent moins sur des ressemblances notionnelles (*similitudines*) que sur une stimulation intérieure, sur une sollicitation assimilatrice (*intentio ad assimilationem*) » (Blondel, cité par Lalande, *Ibid.*, note de la p. 51). La comparaison figurative de ressemblance répond en effet à une intention assimilatrice : *Marie est fraîche comme une rose* tend à assimiler *Marie* à *une rose* en transférant sur elle la *fraîcheur de la rose*. C'est donc une mise en rapport dynamique, créatrice.

Ce type de comparaison revient à instaurer, en discours, un *paradigme intensionnel*, sur la base de la propriété dont le phore, *objet paradigmatique*, constitue le *parangon*, c'est-à-dire l'élément générique qui vérifie par excellence la propriété⁴. On est ici, non plus au plan du quantitatif et de l'extensité, mais au plan du qualitatif et de l'intensité (Kleiber, 2013). En d'autres termes, on se situe au « centre attracteur » du « domaine notionnel » associé à la propriété (Culioli, 1990, pp. 59-60). De cet objet exemplaire qu'est le parangon, on peut par comparaison rapprocher n'importe quel élément spécifique d'un autre domaine, en lui attribuant figurativement la dite propriété au même haut degré que celui de l'objet paradigmatique : le thème (comparé) est dit avoir *la fraîcheur de la rose*, *la blancheur de la neige*, *la force du lion*, etc. Le français dispose ainsi d'un vaste ensemble de comparaisons figuratives stéréotypées où *comme* introduit un parangon (voir, par exemple, l'inventaire de Cazelles, 1996).

Le processus d'assimilation du thème (comparé) au phore (comparant) conduit progressivement jusqu'à la *métaphore* : *Marie est fraîche comme une rose* devient *Marie est comme une rose*, puis

³ Il existe un point de passage entre la comparaison quantitative et la comparaison qualitative de ressemblance simple, qui explique ce commun recours à un paradigme appréhendé en extension : il s'agit de la comparaison d'égalité. En effet, jusque dans la première moitié du XVII^e siècle, le français a connu des corrélatives en *aussi ... comme, autant... comme* pour marquer l'égalité ; puis *comme* a disparu dans ces structures. Voir sur ce point Combettes & Kuyumcuyan (2008). Le fait que *comme* ait été corrélé uniquement avec des adverbes d'égalité indique bien que la ressemblance fonctionne comme une égalité dans le domaine qualitatif (en l'occurrence comme une identité de « modus »).

⁴ L'objet paradigmatique que constitue le parangon est à distinguer du *prototype*. Ce dernier renvoie au représentant *typique* d'une classe donnée d'éléments, c'est-à-dire à l'élément réputé posséder l'ensemble des propriétés caractéristiques de cette classe : ainsi le *moineau* comme représentant prototypique de la classe des *oiseaux*. Le parangon, lui, ne se définit pas par rapport à une classe d'éléments, mais par rapport à une unique propriété, qu'il est réputé vérifier au plus haut degré.

Marie est une vraie rose et enfin *C'est une rose*. Les différentes étapes de ce passage graduel de la comparaison explicite dite *motivée*, à la métaphore dite *in absentia*, où la mention du thème a été effacée (*Ma flamme* pour *Mon amour*), ont été décrites par divers auteurs : voir par exemple Genette (1970) et Molinié (1992, s.v. 'Comparaison'). Une telle construction est en général une création momentanée de la part de l'énonciateur dans une situation particulière : c'est ce qui donne lieu aux métaphores *vives*. Mais il arrive que certaines se figent dans le système de la langue et dans la conscience des locuteurs : c'est le cas des métaphores lexicalisées que sont les *catachrèses*, qui fonctionnent alors comme des comparaisons pré-construites dans la langue : « la partie basse d'une montagne s'appelle *le pied de la montagne* par analogie avec le pied de l'homme » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1798-1878 ; cit. *TLFi*, s.v. 'Analogie').

En bref : Contrairement à la comparaison simple de ressemblance, la comparaison figurative de ressemblance ne sélectionne pas les comparandes au sein d'un paradigme extensionnel. Elle instaure en discours un *paradigme intensionnel* sur la base d'une *propriété* que vérifie par excellence un *objet paradigmatique*. Les entités comparées figurativement relèvent toujours de catégories hétérogènes : n'importe quel type d'entité spécifique peut être assimilé par analogie à un parangon générique, en vertu de la propriété considérée.

Conclusion

Au terme de cette étude, il apparaît que sont à l'œuvre dans la langue *deux grands types de comparaison*⁵, corrélés respectivement à *deux facettes de la notion de paradigme*.

D'une part, la comparaison quantitative d'(in)égalité (sauf usages détournés vers le haut degré) et la comparaison simple de ressemblance par similarité, qui confrontent des comparandes *homogènes* en prenant appui sur un *paradigme* appréhendé en *extension* (correspondant à une catégorisation pré-existante).

D'autre part, les usages non canoniques du schéma d'(in)égalité détournés vers le haut degré, et la comparaison figurative de ressemblance par analogie, qui opèrent avec des comparandes *hétérogènes* en prenant appui sur un comparant *paradigmatique* (dont la propriété caractéristique permet d'instaurer en discours un *paradigme* abordé en *intension*).

Chacune de ces deux facettes du *paradigme* mis en jeu par la comparaison entretient un rapport différent à la dimension *syntagmatique*. L'(in)égalité et la ressemblance par similarité construisent, sur la base d'un *paradigme* extensionnel donné, une *séquence syntagmatique* qui confronte les comparandes quant à la quantité ou la manière dont elles vérifient le paramètre. La ressemblance par analogie construit une *séquence syntagmatique* qui attribue au comparé le haut degré de la propriété (paramètre) tel que le vérifie le comparant, en tant qu'*objet paradigmatique* de cette propriété.

⁵ Ce constat, tiré de considérations d'ordre strictement linguistiques, se retrouve de façon tout à fait fortuite dans Papaux (2007), qui avance de son côté une distinction assez proche, à l'issue d'une réflexion menée dans le domaine juridique. Sous les appellations respectives de « comparaison générique » et « comparaison prototypique », cet auteur oppose en effet deux types de rapport à la loi (s'agissant en l'occurrence du calcul des délais permettant, ou non, d'accorder aux victimes d'infraction l'aide prévue par la loi helvétique appelée LAVI). A savoir : d'un côté, une comparaison statique fondée sur la logique classique genre/espèces et donnant lieu à une lecture quantitative de la loi et, de l'autre, une comparaison dynamique par analogie, fondée sur une logique abductive et donnant lieu à une interprétation qualitative de la loi.

Références bibliographiques

- AQUIEN, Michèle (1993), *Dictionnaire de Poétique*, Paris, LGF - Livre de Poche.
- BRONCKART, Jean-Paul & JALLEY, Emile (1991), Notice 'Paradigme' in DORON & PAROT (eds.) *Dictionnaire de Psychologie*, Paris, PUF, p. 495.
- CAZELLES, Nicolas (1996), *Les comparaisons du français*, Paris, Belin.
- COMBETTES, Bernard & KUYUMCUYAN, Annie (2008), « Comme dans les comparaisons d'égalité : la corrélation aussi/autant... comme jusqu'à l'époque classique », *Langue Française*, 159, Paris, Larousse, pp. 16-32.
- CULIOLI, Antoine (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation ; tome 1 : Opérations et représentations*, Paris, Ophrys.
- DORON, Françoise & PAROT, Roland (1991), *Dictionnaire de Psychologie*, Paris, PUF.
- FUCHS, Catherine (2014), *La Comparaison et son expression en français*, Paris, Ophrys.
- LALANDE, André (1976¹²) [1926], *Vocabulaire technique et critique de la Philosophie*, Paris, PUF.
- GENETTE, Gérard (1970), « La rhétorique restreinte », *Communications*, 16, pp. 158-171.
- GRIZE, Jean-Blaise (2010), « Logique, analogie et identité », *Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques*, 68, Université de Neuchâtel, pp. 91-98.
- JALLEY, Emile & RICHELLE, Marc (1991), Notice 'Comparaison', in DORON & PAROT (eds.) *Dictionnaire de Psychologie*, Paris, PUF, pp. 124-125
- KLEIBER, Georges (2013), « A la recherche de l'intensité », *Langue Française*, 177, pp. 63-76.
- LE GOFFIC, Caroline (2010), *La protection des indications géographiques – France, Union européenne, Etats-Unis*, Paris, LexisNexis, Litec.
- MOLINIE, Georges (1992), *Dictionnaire de Rhétorique*, Paris, LGF - Livre de Poche.
- PAPAUX, Alain (2007), « Comparaison générique vs. comparaison prototypique. Ou de l'évaluation « con-forme » par concept-mesure à l'évaluation instituante ou « analogique » par concept-matrice », *Revue européenne des sciences sociales*, XLV-138 (Evaluation en sciences sociales : concepts, mesures et comparaisons), Genève, Droz, pp. 115-141.
- RIVARA, René (1990), *Le système de la comparaison : sur la construction du sens dans les langues naturelles*, Paris, Minuit.
- WHITTAKER, Sunniva (2005), « A la recherche de l'étalon : sur le comparatif tronqué », *Faits de Langues*, 5, pp. 165-174.
- Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)* (2004), Paris, CNRS - Gallimard.